

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'arrêté de police du 06 mars concernant des travaux de voirie à effectuer au Chemin du Lavoir à Anloy par la SPRL Dasnois de Libin du 18 mars au 30 avril 2019 ;

Attendu que l'entreprise va commencer ces travaux le 11 mars 2019 ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : Le Chemin du Lavoir est interdit à la circulation, à l'exception des propriétaires des maisons en construction, du 11 mars au 30 avril 2019.

Article 2 : La pompe communale, dont l'accès se fait par le Chemin du Lavoir, sera indisponible et inaccessible du 11 mars jusqu'au rétablissement de la ligne électrique.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,



E. DUYCK



La Bourgmestre,



A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be